

AGENT PAYEUR – CHUM

Assurances collectives

Pour toute question, contactez le secteur Assurances et avantages sociaux :

- Téléphone : 514 890-8000, poste 25940
- Courriel : assurances-avantages-sociaux.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Télécopie : 514 412-7296 (interne : 7296)

Pour toute demande de réclamation, communiquez directement avec votre assureur.

Pour plus de détails sur la couverture, consultez les [informations détaillées de la FMRQ](#).

Banque de congés

Pour obtenir votre sommaire de congés, écrire à l'adresse :

DENS.demandes.conges@ssss.gouv.qc.ca

Calendriers des congés fériés

Année financière [2026-2027](#)

Année financière [2027-2028](#)

Congé de maladie (5 jours et plus)

Pour toute absence pour maladie **de 5 jours et plus**, vous devez :

- Informer le **Bureau des stages – volet résidents** :
md.residents.enseignement.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Transmettre le billet médical au **Bureau de santé** :
ssst.chum@ssss.gouv.qc.ca

Le Bureau de santé fera le suivi avec vous (formulaires à remplir) et dans le dossier de paie.

Le Bureau des stages fera le suivi avec l'UdeM.

Congé parental

Pour toute absence liée à un congé de **maternité**, **paternité** ou **parental**, communiquer avec :

- Bureau des stages volet résidents : md.residents.enseignement.chum@ssss.gouv.qc.ca
et
- Secteur rémunération : secteur.remuneration.chum@ssss.gouv.qc.ca

Le secteur rémunération fera le suivi avec vous (formulaires à remplir) et ajustera la paie en conséquence.

Le Bureau des stages effectuera le suivi auprès de l'UdeM.

Convention collective

Consultez votre [convention collective](#) pour connaître vos droits et obligations.

Demandes de congé

Toutes les demandes doivent être effectuées via le [portail de gestion des congés](#) de l'UdeM.

Congé pour cause de décès

Après la demande dans le portail, transmettre une pièce justificative à :

DENS.demandes.conges@ssss.gouv.qc.ca

(Exemples : certificat de décès, avis du salon funéraire, etc.)

Congé pour mariage

Joindre une pièce justificative à la demande de congé effectuée via le portail (certificat, faire-part, etc.).

Vous avez droit à **7 jours calendriers**, suivis d'une semaine sans solde consécutive.

Toutefois, cette absence ne doit pas compromettre la validité de votre stage (minimum de 75 % de présence requis).

Remboursement des frais – formations admissibles

Pour toute demande de remboursement, envoyer les documents suivants à :

DENS.demandes.conges@ssss.gouv.qc.ca

- Facture* des frais de formation signée par un responsable **OU**
- Preuve de paiement + attestation de participation à la formation

* Si la facture est en dollars américains, joindre une preuve de paiement indiquant le montant de dollars canadiens.

Formations admissibles :

- Réanimation cardio-respiratoire (B.C.L.S.)
- Soins avancés de réanimation cardiorespiratoire (S.A.R.C. / A.C.L.S.)
- Soins avancés de réanimation des polytraumatisés (A.T.L.S.)
- Soins avancés de réanimation pédiatrique (S.A.R.P. / P.A.L.S)
- Programme de réanimation néonatale (P.R.N.)
- Gestion du travail et de l'accouchement (GESTA)